

# Un tricheur à l'honneur

Le 16 janvier dernier, le Conseil d'État mettait – du moins l'espérions-nous – un point final à la «saga Vandenhautte». Ce dernier était définitivement déchu de son mandat de conseiller communal et de sa fonction maïorale.

Nous croyions l'affaire close. Le collège et le conseil allaient enfin pouvoir se consacrer, sans arrière-pensée, à des tâches et des projets d'avenir: mise sur pied du mentorat pour l'aide aux jeunes entrepreneurs et artisans; premiers pas de l'agence immobilière sociale pour une véritable politique du logement; reprise en main de la gestion de Sportcity pour disposer d'une infrastructure sportive au service de tous; mise au point du contrat permettant l'audit énergétique des immeubles des particuliers (à l'ordre du jour du Conseil du 30 janvier 2008)...

Hélas, nous avons découvert le dessous des cartes, par voie de presse, au lendemain du Conseil communal du 30 janvier, à savoir que pour obtenir le soutien des quelques membres de la Liste du Bourgmestre, amis personnels de Monsieur Vandenhautte, **il avait été nécessaire de dérouler le tapis rouge pour la sortie de celui-ci !**

Après le 16 janvier, la presse s'était fait largement l'écho du différend entre le bourgmestre déchu et son dauphin. Le fait que celui-ci n'aie pas tardé à obtenir le soutien enthousiaste des principales composantes de la défunte liste du bourgmestre, parmi lesquels Monsieur Harmel, Madame d'Ursel, ou Monsieur de Patoul, ne manquait déjà pas de piquant.

**Mais ce qui dépasse l'entendement, c'est que, à en croire les journaux, – le Conseil communal, à l'heure où ces lignes sont écrites, n'en est pas encore informé officiellement – Monsieur Vandenhautte sera amené à porter le titre honorifique de ses fonctions, sera honoré d'une séance académique d'hommage, continuera à jouer un rôle essentiel dans certaines asbl communales...**

Depuis mon entrée en fonction en octobre 2000, je n'ai pas cessé de dénoncer l'usage abusif fait par Monsieur Vandenhautte tant du journal communal que de certaines asbl comme outils de propagande personnelle. Ainsi, les comptes de Sportcity de ... 2006 n'ont toujours pas été approuvés à l'heure actuelle en raison du rapport des vérificateurs au compte dénonçant notamment l'usage de chèques en blanc par l'intéressé. De même, suite à la plainte en diffamation déposée contre moi-même par Monsieur Vandenhautte, la justice aura l'occasion de se pencher sur l'organisation du gala privé et annuel du bourgmestre.

Rappelons-nous que, le 11 février 1983, un arrêt du Conseil d'État annulait les élections communales de Woluwe-Saint-Pierre, suite à la distribution, en campagne électorale, d'un tract vantant les qualités de Monsieur Vandenhautte présenté comme un avis officiel de la commune, utilisant les armoiries communales, mentionnant expressément le nom du secrétaire communal de l'époque. Bref, un tract électoral sous une apparence de document officiel, et donc de nature à tromper l'électeur.

Or, parmi les multiples abus que nous avons dénoncé auprès du collège juridictionnel figuraient notamment l'utilisation des couleurs du journal communal, du logo et des armoiries de la commune sur le tract de présentation de la Liste du Bourgmestre.

**On le voit, la boucle est bouclée. Rattrapé par son passé, Monsieur Vandenhautte termine sa carrière comme il l'avait commencé. Par une tricherie.**

Et c'est cet homme qui portera le titre de bourgmestre honoraire de notre commune et sera honoré en mars !

Peut-on encore parler d'un estompement de la norme ? Non, il s'agit purement et simplement de l'effondrement de celle-ci ! Dès lors, une question se pose : est-ce ainsi que la majorité espère mériter le respect et rendre à la politique ses lettres de noblesse ?

**Emmanuel Degrez**  
Conseiller Communal

Conférence-débat «**L'enseignement à Bruxelles**» avec Marie Arena, Ministre Présidente de la Communauté Française et Nico Hirtt, enseignant, essayiste et membre fondateur d'Appel Pour une Ecole Démocratique (APED)

**le mardi 8 avril 2008 de 19h 45 à 22h 30**

Forum Jacques Delors  
8 rue René Declercq - 1150 Bruxelles

**Emmanuel DEGREGZ**

Conseiller communal  
PS



0476 86 00 95 - 02/771 36 95  
edegrez@hotmail.com  
www.ps1150.be

